

Agon-Coutainville

Le poulailler industriel a du plomb dans l'aile

Blainville-sur-Mer

Les opposants au projet de poulailler industriel sont sortis rassurés du conseil municipal du jeudi 9 juillet.

Les riverains du lieu-dit l'Hôtel au Loup à Blainville-sur-Mer sont repartis tranquillisés du conseil municipal du jeudi 9 juillet. En effet, le projet de poulailler industriel de 40 000 poulets dans un hangar de 2 000m² a du plomb dans l'aile. Ils étaient une trentaine à assister au conseil pour obtenir des informations, leur inquiétude était palpable. Le maire Louis Teyssier les a accueillis tout en leur rappelant que les délibérations du conseil ne devaient pas être interrompues.

La banque ne suit pas

Le 3^e point à l'ordre du jour, celui du groupe de travail sur le poulailler, présenté par Jacques Papineau, a retenu toute leur attention. Tout d'abord, l'agriculteur porteur du projet n'a pas obtenu le prêt qu'il sollicitait malgré le partenariat d'un grand groupe de la nutrition animale. Ensuite, le certificat d'urbanisme qui a été délivré n'est que la liste des contraintes qui concernent le projet dans son état actuel, état qui est jugé trop imprécis, notamment pour ce qui est des voies d'accès et de la protection contre le risque d'inondation. Ce certificat d'urbanisme est qualifié de "dégradé" et ne

constitue en aucun cas une autorisation de construire. Le 3^e point est sans doute celui qui a donné du baume au cœur des opposants. Blainville-sur-Mer est en ce moment soumise au régime national d'urbanisme (RNU). Un plan d'urbanisme intercommunaire (PLUI) est en cours d'élaboration. Un 1^{er} tour a échoué l'année dernière et des travaux sont en cours pour trouver un accord entre les 48 communes de Coutances Mer et Bocages (CMB). Tant que ce PLUI n'entre pas en vigueur, le projet de poulailler pourrait se voir opposer un "sursis à statuer", ce qui veut dire qu'il n'y a pas de possibilité de démarquer ce projet avant l'instauration du PLUI.

Les opposants intégrés au groupe de travail

Jacques Papineau, qui est avocat, propose que la commune fasse tout pour éviter un recours devant un tribunal administratif : "Il ne suffit pas de dire qu'on n'aime pas ce projet, il faut travailler notre dossier et tout faire pour éviter un recours administratif." Il propose que des délégués des opposants au projet rejoignent le groupe de travail déjà constitué avec une 1^{re} réunion de travail le 18 août avant de refaire un point au cours du mois de septembre. Le préfet de la Manche Marc Chapuis et la sous-préfète de l'arrondissement de Coutances Marion Le Savouroux, qui visitaient la commune le 9 juillet, ont été attentifs aux inquiétudes des riverains et aux questions que se posent les



Illustration

Dans l'élevage prévu, chaque poulet aurait moins d'une feuille A4 comme espace vital. La Suisse et la Norvège ont déjà interdit ce genre d'élevage.

élus devant un dossier aussi peu préparé. Le préfet a pour mission de faire appliquer les consignes du gouvernement qui sou-

haite réduire les importations de volailles en provenance du Brésil, de Thaïlande ou d'Ukraine.

Poulailler abritant 40 000 poules : "Un projet extrêmement inquiétant"

Blainville-sur-Mer

Le projet d'implantation d'un élevage industriel abritant 40 000 poulets à Blainville-sur-Mer, avec un hangar de 2 000m², suscite de vives inquiétudes parmi les habitants, notamment au lieu-dit l'Hôtel au Loup. "Il est impératif de repenser ce projet extrêmement inquiétant, en termes de non-respect du bien-être animal mais aussi en termes de repercussions sur l'environnement, sur le plan sanitaire, et pour les riverains", expliquent des opposants au projet. Ils évoquent notamment plusieurs problèmes comme des nuisances sonores, "l'augmentation du trafic de camions sur de petites routes sinueuses", des odeurs "nauséabondes", et un risque de rejet dans un ruisseau qui se jette dans le havre de Blainville-sur-Mer. Selon eux, ce projet serait situé dans un secteur soumis à un risque d'inondation d'un mètre d'eau, le terrain étant également classé comme une zone humide.

Une pétition lancée

"L'implantation d'un tel bâtiment pourrait aggraver ces risques en augmentant l'imperméabilisation des sols, ce qui pourrait avoir des conséquences désastreuses pour notre sécurité, ajoutent-ils. La destruction d'espaces naturels pour faire place à des installations industrielles va à l'encontre de la préservation de notre patrimoine naturel et de la biodiversité." Une riveraine déclare : "Il est crucial que les

autorités prennent en compte les préoccupations légitimes des résidents et reconsidèrent ce projet et la lumière de ses impacts environnementaux et humains." Une pétition a également été lancée lundi 6 juillet contre ce projet, atteignant presque 1 500 signatures ce mercredi 15 juillet, à 12h.

Plus d'un poulet sur deux est importé

Les opposants n'en veulent pas à l'agriculteur à l'initiative du projet. Par le dialogue, ils ont tenté d'infléchir sa position, de lui proposer des solutions alternatives et de lui faire rencontrer des agriculteurs qui font des volailles de qualité avec une valeur ajoutée plus élevée. Il faut dire que l'élevage envisagé concerne des poulets d'entrée de gamme, ceux qui sont consommés par la restauration collective ou qui sont transformés en nuggets ou en pâte pour chat. Un certificat d'urbanisme, qui fixe les contraintes techniques mais qui ne constitue pas une autorisation de construire, a été déposé, accepté, et est disponible depuis fin juin en mairie. Cette affaire intervient à un moment où la balance commerciale de la France est déficitaire en matière de volaille. Plus d'un poulet sur deux consommé en France est importé du Brésil, de Thaïlande ou d'Ukraine. Le gouvernement souhaite retrouver son indépendance alimentaire. Contacté mercredi 8 juillet, l'agriculteur n'avait toujours pas répondu à nos sollicitations au bouclage de ces lignes.

Avec la visite du préfet, la commune espère pouvoir construire bientôt

Blainville-sur-Mer

Jeu 9 juillet, le maire Louis Teyssier et tous ses adjoints ainsi que le secrétaire général de maire Philippe Hénaff ont reçu le préfet de la Manche Marc Chapuis et la sous-préfète de l'arrondissement de Coutances Marion Le Savouroux pour une journée de travail. Cette journée a permis d'aborder de nombreux dossiers que la commune souhaite voir avancer et qui nécessitent l'intervention des services de l'Etat. L'un d'eux est la possibilité de créer des logements pour de jeunes primo-accédants sur un terrain communal situé au nord des

HL.M de La Louverie. Blainville étant soumise au régime national d'urbanisme et la parcelle envisagée étant classée zone humide, une autorisation préfectorale est nécessaire pour construire. Après la visite sur les lieux en compagnie du préfet et de la sous-préfète, le maire Louis Teyssier espère une réponse rapide. Le conseil municipal fait de l'implantation de jeunes actifs sur la commune une de ses priorités. La population de Blainville est vieillissante et les logements sont difficiles d'accès pour de jeunes familles.



Blaise Vincent

Louis Teyssier, Valérie Renouf, Gérard Lemonnier, Ingrid Hamel, Philippe Hénaff, Jacky Vayer, Marc Chapuis, préfet de la Manche, Marion Le Savouroux, sous-préfète de Coutances.